

Bordeaux, le 2 avril 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ARS Nouvelle-Aquitaine et l'Association Aurore signent un nouveau contrat pour améliorer la prise en charge des addictions des personnes précaires en Dordogne

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine et l'Association Aurore ⁽¹⁾ ont officialisé la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2025-2029 pour structurer et renforcer l'offre d'accompagnement médico-social des personnes en situation de précarité et souffrant d'addictions en Dordogne. Il formalise les engagements de l'Association Aurore dans la gestion de ses dispositifs, notamment les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) et le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) résidentiel.

Grâce à ce CPOM, l'Association Aurore pourra **poursuivre et renforcer** ses actions en proposant des solutions d'accompagnement adaptées aux réalités du terrain.

En lien avec le [Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine](#), ce contrat se décline opérationnellement autour de 3 objectifs :

1. **Développer la qualité des accompagnements en associant les usagers,**
2. **Développer des organisations et des pratiques permettant l'optimisation de la gestion des ressources humaines dans une logique de structuration des parcours des usagers,**
3. **Adapter l'offre pour répondre aux besoins et spécificités des usagers et renforcer l'efficience.**

En Dordogne, l'Association Aurore dispose de deux établissements médico-sociaux :

- **Un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) avec hébergement - Communauté Thérapeutique - à Brantôme**

La Communauté Thérapeutique peut accueillir **35 personnes adultes** pour les accompagner, sur la base du volontariat, pour une durée d'un an, renouvelable une fois. Les personnes accueillies sont dépendantes à une ou plusieurs substances psychoactives, pour lesquelles la démarche de soin en ambulatoire ou le traitement résidentiel de courte durée s'avère insuffisant voire inadapté.

- **Des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) à Périgueux (11 places en résidentiel + 5 places hors les murs)**

Les ACT accueillent des adultes, seuls ou accompagnés, avec ou sans papier, en situation de précarité avec ou sans revenus, ou en sortie de détention, et présentant une maladie chronique non stabilisée nécessitant un accompagnement à la coordination des soins. Les personnes accueillies peuvent présenter des comorbidités psychiatriques et des problématiques addictives et sont pour la plupart isolées sur le plan social et psychologique.

(1) *À propos de l'Association Aurore : Créée en 1871, l'association Aurore accueille et accompagne vers l'autonomie des personnes en situation de précarité ou d'exclusion, via l'hébergement, les soins et l'insertion sociale et professionnelle. Reconnue d'utilité publique depuis 1875, Aurore s'appuie sur son expérience pour proposer et expérimenter des formes innovantes de prises en charge, qui s'adaptent à l'évolution des phénomènes de précarité et d'exclusion. L'association travaille en partenariat avec l'Etat, les collectivités locales, les régions, les départements et les communes. Aurore intervient principalement en Île-de-France et dans 8 autres régions (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Centre-Val de Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est, Hauts-de-France, Bretagne et Pays-de-la-Loire).*